

Client n° 241562

N° TVA : FR88525094264

M. DE ARO ALFRED
SOUS LA GARENNE
46310 CONCORES



FACTURE n° 09759723 du 30/11/25

Pour nous contacter, appelez le 05 65 35 28 92

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un	PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
Vos détails de règlement sont à transmettre à l'adresse mail : reglement@chausson.fr							
BON N° 15847411 DU 3/11/25 ENLEVE AG. CAHORS							
Signé par ALFRED							
V/REF: CHANTIER 13063 JOUVE							
346207.01	BP FUJI FR.B 204/ 73KM1 C7 CLE C1 D dont Eco-Contribution	2	U	241,98	483,96 (0,72)		
346207.02	BP FUJI FR.B 204/ 73KM1 C7 CLE C1 G dont Eco-Contribution	2	U	241,98	483,96 (0,72)		
499161.01	PORTE FUJI FR.B.RD 204/ 63 US.KIT B	1	U	149,45	149,45		
499159.01	ELARGISSEUR FR.B.KM1 CL 141 A 180MM	1	U	59,55	59,55		
727180.01	BP FUJI TERR.RD 204/ 83KM1 C7 CLE D dont Eco-Contribution	1	U	183,33	183,33 (0,36)		
727180.02	BP FUJI TERR.RD 204/ 83KM1 C7 CLE G dont Eco-Contribution	1	U	183,33	183,33 (0,36)		
724597.02	BP FUJI TERR.RD 204/ 73KM1 C7 CLE G dont Eco-Contribution	2	U	183,33	366,66 (0,72)		
426802.01	ELARGISSEUR TER.KM1 CL.111 A 140MM	1	U	29,77	29,77		
714280.01	SERRURE CONdamnATION P/BP FUJI dont Eco-Contribution	1	U	5,86	5,86 (0,36)		
BON N° 15847477 DU 3/11/25 ENLEVE AG. CAHORS							
Signé par ALFRED							
V/REF: CHANTIER 10624 DEPOT							
364447.01	CHEVILLE HIT M5- 25/ 5P+5FOR(1000)	2	U	82,38	164,76		
648106.01	TAMPON C6-20 + GAZ P800/500 (500)	4	U	55,55	222,20		
Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.							
CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO							

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 1

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de prêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.

Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.

Client n° 241562

N° TVA : FR88525094264

M. DE ARO ALFRED
SOUS LA GARENNE
46310 CONCORES



FACTURE n° 09759723 du 30/11/25

Pour nous contacter, appelez le 05 65 35 28 92

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un	PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
519098.01	PIED CLOISON 150p 330MM-100ML GYPSO dont Eco-Contribution	1	U	21.86	21.86 (0.23)		
BON N° 22138425	DU 5/11/25 ENLEVE						
Signé par ALFRED							
V/REF: CHANTIER 65032 DEGAGNAC							
104144.02	PLACOPLATRE 4PRO 13MM dont Eco-Contribution	150	M2	4.85	727.50 (18.00)		
309606.02	HYBRIS M.31 270/120-125 R4.00-R4.65 dont Eco-Contribution	110.16	M2	11.01	1.212.86 (5.51)		
BON N° 15847593	DU 7/11/25 ENLEVE						
Signé par ALFRED							
V/REF: CHANTIER 65032 DEGAGNAC							
354214.01	IBR KRAFT 260/120-300MM R7.50 dont Eco-Contribution	31.20	M2	11.60	361.92 (4.37)		
104144.02	PLACOPLATRE 4PRO 13MM 250/120	12	M2	4.86	58.32		
BON N° 15847694	DU 7/11/25 ENLEVE						
Signé par ALFRED							
V/REF: CHANTIER 74877 SERRA							
210450.01	KNAUF HORIZON 4 dont Eco-Contribution	36	M2	4.91	176.76 (4.32)		
BON N° 15847702	DU 7/11/25 ENLEVE						
Signé par ALFRED							
V/REF: CHANTIER 10624 DEPOT							
704965.01	HOUSSE CHAUSSON P/PLAQUES 4800/1800	2	U	0.00			
Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.							
CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO							

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 2

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de prêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.

Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.

Client n° 241562

N°TVA: FR88525094264

M. DE ARO ALFRED
SOUS LA GARENNE
46310 CONCORES



FACTURE n° 09759723 du 30/11/25

Pour nous contacter, appelez le 05 65 35 28 92

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un	PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
BON N° 15847715	DU 7/11/25 ENLEVE						
Signé par ALFRED							
V/REF: CHANTIER 19811 VINCENT							
174894.05	MONTANT 48/35-3.00ML	180	ML	0.77	138.60		
	dont Eco-Contribution				(1.80)		
6952.05	PREGYPLAC BA13	54	M2	2.70	145.80		
	dont Eco-Contribution				(6.48)		
217605.01	PREGYLYS 15 PTR	1	U	18.42	18.42		
	-SAC 25Kg						
1133.02	GR 32 PNX KRAFT	45.36	M2	8.28	375.58		
	dont Eco-Contribution				(4.99)		
BON N° 22138471	DU 13/11/25 ENLEVE						
Signé par DE ARO							
V/REF: CHANTIER 65032 DEGAGNAC							
154960.01	PLACOMARINE BA13	30	M2	6.77	203.10		
	dont Eco-Contribution				(3.60)		
154956.02	PLACOPLATRE BA13	63	M2	2.70	170.10		
	dont Eco-Contribution				(7.56)		
739855.04	PLACO PHONIQUE BA13	16.20	M2	6.69	108.38		
	dont Eco-Contribution				(1.94)		
104144.02	PLACOPLATRE 4PRO 13MM	18	M2	4.85	87.30		
	dont Eco-Contribution				(2.16)		
315536.01	ISOCOTON PNX	46.80	M2	4.60	215.28		
	dont Eco-Contribution				(0.94)		
BON N° 22138497	DU 18/11/25 ENLEVE						
Signé par ALFRED							
V/REF: CHANTIER 65032 DEGAGNAC							
AG. SALVIAC							

Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 3

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de prêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.

Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.

Client n° 241562

N°TVA: FR88525094264

M. DE ARO ALFRED
SOUS LA GARENNE
46310 CONCORES



FACTURE n° 09759723 du 30/11/25

Pour nous contacter, appelez le 05 65 35 28 92

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un	PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
739855.04	PLACO PHONIQUE BA13 dont Eco-Contribution	81	M2	6,69	541,89 (9,72)		
315536.01	ISOCOTON PNx 120/60- 45MM RL.20 dont Eco-Contribution	28,08	M2	4,60	129,17 (0,56)		
628926.01	TRAPPE METAL LAQUEE BLC 60/60 GYP50 dont Eco-Contribution	1	U	38,84	38,84 (0,04)		
BON N° 1584817	DU 19/11/25 ENLEVE Signé par ALFRED AG. CAHORS						
V/REF: CHANTIER 65032 DEGAGNAC							
628925.01	TRAPPE METAL LAQUEE BLC 50/50 GYP50 dont Eco-Contribution	1	U	35,99	35,99 (0,03)		
BON N° 15848211	DU 21/11/25 ENLEVE Signé par GREGORI AG. CAHORS						
V/REF: CHANTIER 65032 DEGAGNAC							
750547.01	PREGY XS PE BLEU	5	U	24,59	122,95		
217605.01	PREGLYS 15 PTR	1	U	18,42	18,42		
2442.01	PREGYCOLLE 120	1	U	10,26	10,26		
BON N° 15848514	DU 28/11/25 ENLEVE Signé par ALFRED AG. CAHORS						
V/REF: CHANTIER 10624 DEPOT							
174894.03	MONTANT 48/35-2,70ML dont Eco-Contribution	2,592	ML	0,75	1,944,00 (25,92)		
351702.01	CHEVRON PROFILES 111 FRAIS FIXES Total Eco-Contribution	4	U	3,38	13,52 5,00 (101,41)		
Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.							
CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO							

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003869634

Page 4

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de prêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.

Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.

Client n° 241562

N° TVA : FR88525094264

M. DE ARO ALFRED
SOUS LA GARENNE
46310 CONCORES



FACTURE n° 09759723 du 30/11/25

Pour nous contacter, appelez le 05 65 35 28 92

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un	PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
Veuillez trouver ci-dessous la liste des titulaires de cartes CHAUSSON autorisés à enlever des marchandises sur votre compte.							
Carte N°2921001142088 Alfred DE ARO							
Carte N°2921001141890 Gregory GIRARD							

Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO

Total H-T	T.V.A	Total T.T.C	Echéance	Règlement par	Sur votre compte
9.214,65	20,00%	1.842,93	11.057,58	31/12/25	L.C.R.
					17807 00805 95321897119 23

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 5

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de prêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.

Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.

Client n° 241562

N° TVA : FR88525094264

M. DE ARO ALFRED
SOUS LA GARENNE
46310 CONCORES



AVOIR

n° 09759724 du 30/11/25

Pour nous contacter, appelez le 05 65 35 28 92

Vos détails de règlement sont à transmettre à l'adresse mail :
reglement@chausson.fr

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un	PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
AVOIR N° 22138429 DU 5/1/25 SUR BON 22138425 AG. SALVIAC							
V/REF: CHANTIER 65032 DEGAGNAC							
104144.02	PLACOPLATRE 4PRO 13MM	250/120	-3	M2	4.85	-14.55	(-0.36)
	dont Eco-Contribution						
AVOIR N° 15847695 DU 7/1/25 SUR BON 15847693 AG. CAHORS							
V/REF: CHANTIER 65032 DEGAGNAC							
104144.02	PLACOPLATRE 4PRO 13MM	250/120	-12	M2	4.36	-58.32	
AVOIR N° 22138472 DU 13/1/25 SUR BON 22138425 AG. SALVIAC							
V/REF: 120195							
309606.02	HYBRIS M.31 270/120-125 R4.00-R4.65		-6.48	M2	11.01	-71.34	(-0.32)
	dont Eco-Contribution						(-0.68)
	Total Eco-Contribution						

Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO

Total H-T	T.V.A	Total T.T.C	Echéance	Règlement par	
-144.21	20.00%	-28.84	31/12/25	** AVOIR **	-
		-173.05			

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 6

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de prêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.

Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.